

Site Natura 2000 FR7200673 «Grottes d'Azerat»

*Bilan d'animation du
Document d'Objectifs
Années 2016-2017*





Conservatoire
d'espaces naturels
Aquitaine
Nouvelle-Aquitaine



24

Bilan d'animation 2016/2017

Site Natura 2000 FR7200673 «Grottes d'Azerat»

*Bilan d'animation du
Document d'Objectifs
Années 2016-2017*

Référencement :

Bartolucci J.C., 2017, Site Natura 2000 FR 7200673 – « Grottes d'Azerat » - Bilan d'animation 2017, Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine, 18p. + annexes



Table des matières

Préambule	6
1. Objectifs généraux du Docob	8
1.1. Objectifs de l'animation du Docob	8
1.2. Synthèse des actions du Docob.....	8
1.3. Actions prévues pour la session d'animation 2016-2017.....	9
2. Gestion des habitats et espèces.....	10
2.1. Présentation des contrats Natura 2000 signés ou en préparation	10
2.2. Animation des MAEC.....	10
2.2.1. MAEC 2017	10
2.2.2. Synthèse sur la signature des MAEC 2017	13
2.2.3. Préparation du projet agro-environnemental 2018.....	13
2.3. Animation de la charte Natura 2000.....	14
3. Évaluation des incidences des projets.....	14
4. Suivis scientifiques et techniques	15
4.1. Suivi des populations en période de mise-bas (grotte des Douimes Ouest)	15
4.2. Suivi des populations en hibernation (grotte du Poirier-Plansonnie)	16
5. Information, communication, sensibilisation.....	18
5.1. Prises de contacts avec des partenaires potentiels	18
5.2. Compléments ou mise à jour du Docob.....	18
6. Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site	18
7. Synthèse et perspectives de poursuite de l'animation	18
Annexe 1 : Diagnostic parcellaire réalisé en 2017	19
Annexe 2 : Candidature PAEC 2018	31
Annexe 3 : Compte rendu du comité de pilotage.....	43

Table des figures

Figure 1 : Localisation du site Natura 2000 « Grottes d'Azerat »	7
Figure 2 : Localisation des parcelles engagées en 2017	12
Figure 3 : Localisation du périmètre du PAEC.....	14
Figure 4 : Petit murin avec une tache blanche entre les oreilles.....	15
Figure 5 : Nombre de Myotis sp. de type Grand murin et Minioptères de Schreibers recensés annuellement entre 1996 et 2015 lors de la mise-bas dans le gîte des Douimes Ouest (Azerat)	16
Figure 6 : Nombre de Petits rhinolophes et Grands rhinolophes recensés annuellement entre 1995 et 2015 lors de l'hibernation dans la grotte du Poirier-Plansonnie (Azerat)	17

Table des tableaux

Tableau 1 : Objectifs de site et objectifs opérationnels présentés dans le Docob	8
Tableau 2 : Missions générales d'animation programmées pour la session 2016-2017	9
Tableau 3 : MAEC proposées en 2017	11
Tableau 4 : Tableau de synthèse des contrats MAEC signées en 2017	13
Tableau 5 : MAEC proposées en 2018	14
Tableau 6 Espèces de chiroptères occupant les grottes du site	15
Tableau 7 : Bilan des comptages en période de mise bas des Myotis de type Grand murin et des Minioptères de Schreibers	16
Tableau 8 : Bilan des comptages hivernaux pour les petits et grands rhinolophes dans la grotte du Poirier-Plansonnie	16

Liste des abréviations

Acronyme	Nom complet
AEAG	Agence de l'Eau Adour Garonne
CEN	Conservatoire d'espaces naturels
CM	Chargé de mission
Copil	Comité de pilotage
CP	Chef de projet
CS	Chargé de secteur
DDT	Direction départementale des territoires
DOCOB	Document d'objectifs
INP	Investissements non productifs
MAEC	Mesures agroenvironnementales et climatiques
PAC	Politique agricole commune
PAEC	Projet agroenvironnemental et climatique

Préambule

Le site des « Grottes d'Azerat » (FR7200673) est situé en Dordogne au sein du Périgord Noir. Le périmètre du site s'étend sur deux communes (Azerat et St-Rabier) et appartient au bassin versant de la Dordogne. À mi-chemin entre Sarlat et Périgueux, les « Grottes d'Azerat » se situent à l'extrémité orientale du canton de Thenon et au nord-ouest du canton voisin de Terrasson-la-Villedieu.

Le périmètre du site est de 462,4ha. Il prend en compte une partie des territoires de chasse potentiellement favorables aux chauves-souris et les gîtes d'hibernation et de mise-bas (grotte des Douimes Ouest, Grotte des Douimes Est et Grotte du Poirier – Plasonnie).

Huit espèces de chauves-souris occupent ces cavités à tour de rôle tout au long de l'année. L'intérêt majeur pour la protection de ces espèces concerne principalement les périodes de mise-bas et de transit (de début mars à fin novembre).

Ces espèces présentent un intérêt communautaire et sont, pour certaines, vulnérables à l'échelle nationale. Il est nécessaire de surveiller les populations qui y vivent afin de s'assurer de la non-dégradation et de l'amélioration de leur état de conservation. Quelques menaces avérées doivent être atténuées et/ou encadrées :

- la pression humaine sur les habitats et les espèces sensibles qui en dépendantes (fréquentation des cavités pendant les périodes les plus sensibles, dérangement des chiroptères,...) ;
- la diminution de l'élevage extensif (fermeture des milieux, abondance en insectes moindre,...).

Le document d'objectifs (Docob) a été validé le par le Comité de pilotage (Copil) le 13 novembre 2007. Le 1^{er} juillet 2008, les collectivités locales ont décidé de laisser la présidence du Copil et le pilotage de l'animation aux services de l'État. Le 6 janvier 2009, une convention entre l'État et le CEN Aquitaine est établie. Le CEN Aquitaine, déjà opérateur du Docob lors de sa phase initiale d'élaboration, y est désigné comme animateur pour une durée de 3 ans. Entre le 1^{er} juillet et 1^{er} septembre 2009, les collectivités locales ont été consultées sur le périmètre validé en Copil (voir Figure 1). Une première phase d'animation entre 2009 et 2011 a permis de mettre en œuvre différentes actions du Docob. Une deuxième phase d'animation a débuté en octobre 2012 et s'est terminée en décembre 2015. Ce rapport fait le bilan de la troisième session d'animation qui comprend les années 2016 et 2017.

1. Objectifs généraux du Docob

La conservation et la gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sont mises en œuvre à travers les opérations décrites dans le Docob sur la base des enjeux biologiques du site.

1.1. Objectifs de l'animation du Docob

Elle a pour objet la mise en œuvre technique et administrative de ce dernier, notamment au travers des objectifs opérationnels :

- informer et sensibiliser sur les actions proposées ;
- mettre en œuvre les aspects relatifs à la contractualisation (MAEC, contrats Natura 2000,...) ;
- suivre l'application des actions ;
- réaliser une coordination générale.

1.2. Synthèse des actions du Docob

Différentes actions ont été réalisées en 2016-2017 dans le cadre de la dernière session de l'animation en cours du Docob (voir Tableau 1). L'objectif de ces mesures est d'atteindre les objectifs de conservation.

Code	Objectifs
O1	Conserver les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial
O11	Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauves-souris
O12	Favoriser des territoires de chasse préférentiellement utilisés par les chauves-souris
O2	Assurer le suivi du site afin d'évaluer la conservation des espèces
O21	Suivre et connaître les colonies de chauves-souris sur l'ensemble du cycle biologique
O22	Evaluer la fréquentation humaine dans la grotte principale du Douime
O23	Suivre l'évolution des habitats d'espèce sur le site
O24	Evaluer l'impact éventuel de l'autoroute A89 sur la colonie en chasse
O25	Evaluer la conservation des espèces et des habitats d'espèces (bilan et expertise)
O3	Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces
O31	Mettre en place de la sensibilisation vis à vis de l'utilisation des vermifuges type ivermectine

Tableau 1 : Objectifs de site et objectifs opérationnels présentés dans le Docob

Les missions de la structure animatrice sont affinées chaque année, au regard des priorités définies en lien avec le Copil et la direction départementale des territoires de la Dordogne (DDT24). L'animation du site Natura 2000 était prévue autour des missions générales issues du marché attribué au CEN Aquitaine par la DDT 24 (voir Tableau 2).

1.3. Actions prévues pour la session d'animation 2016-2017

Désignation de l'action	Nb jours	
	CM	CS/CP
1. Phase de mise en œuvre des mesures de gestion - Mise en œuvre des actions contractuelles		
1.1 Identification des propriétaires du site, exploitants et ayant-droits		
1.2 Prise de contact avec les propriétaires	4	
1.3 Diagnostic des parcelles	7	
1.4 Proposition de contrat et aide au montage de dossier	3	
<i>sous-total</i>	14	0,0
1.5 Suivi de l'instruction des dossiers	2	1,0
1.6 Aide à la mise en œuvre technique des actions	3	
1.7 Suivi technique, administratif et financier	1	
<i>sous-total</i>	6	1,0
2. Phase de mise en œuvre des mesures de gestion - Mesures non contractuelles		
2.1 Ingénierie financière		
2.2 Elaboration des cahiers des charges		
2.3 Conduite d'opérations		
<i>sous-total</i>	0	0,0
3. Phase de mise en œuvre des mesures de gestion - Soutien à des programmes d'actions de développement durable et appui territorial		
<i>sous-total</i>	3	0,5
4. Phase de mise en œuvre des mesures de gestion - Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence		
<i>sous-total</i>	0,5	0,5
5. Phase d'amélioration des connaissances et suivis scientifiques		
<i>sous-total</i>	3	
6. Phase de synthèse, de bilan et de mise à jour du Docob		
6.1 Bilan annuel et évaluation des mesures de gestion	1	0,5
6.2 Préparation et animation du comité de pilotage	1	0,5
6.3 Coordination des avis techniques		
6.4 Mise à jour du docob	0,5	
<i>sous-total</i>	2,5	1,0
7. Comptes-rendus / Bilans (inclus dans 6.1)		
Total	29,0	3,0

Tableau 2 : Missions générales d'animation programmées pour la session 2016-2017

La prise en main du dossier dans son ensemble par le nouvel animateur a impliqué de passer en revue et assimiler tout le travail déjà accompli et les documents produits. Toutes les opérations programmées ont été réalisées à l'exception de la journée fléchée pour l'action 4 (voir Tableau 2) en raison de l'absence de projets d'aménagement dans ou à proximité du site Natura 2000.

2. Gestion des habitats et espèces

L'animation de la contractualisation Natura 2000 répond principalement aux objectifs opérationnels suivants : « Assurer la pérennité et la tranquillité des chauves-souris » et « favoriser les territoires de chasse préférentiellement utilisés par celles-ci ».

Dans ce cadre, une large communication est déployée sur le site. Elle passe par les réunions publiques d'information, les rencontres individuelles, les courriers et les entretiens téléphoniques.

Aucun contrat Natura 2000 n'a été souscrit lors de cette session d'animation. Un exploitant s'est engagé dans une MAEC en 2017. Trois exploitants sont intéressés pour s'engager en 2018.

2.1. Présentation des contrats Natura 2000 signés ou en préparation

En 2017, aucun contrat Natura 2000 n'a été engagé auprès des exploitants. Cependant, des contacts ont été pris et des rencontres effectuées avec les propriétaires.

Une relance générale auprès des exploitants devra être réalisée en 2018.

2.2. Animation des MAEC

Cette nouvelle année d'animation a été marquée par l'engagement d'un nouvel exploitant dans la démarche des MAEC suite à l'élaboration et à la validation du PAEC « Zone pastorale de la Dordogne », auquel sont associés plusieurs PAEC dont celui des « Grottes d'Azerat » (voir annexe 2). Celui-ci a été renouvelé, dans ce même cadre, afin de pouvoir répondre à la demande en MAEC en 2018 de certains agriculteurs. Hormis les exploitants ayant déjà souscrit à des MAE qui ont déjà été contactés (certains sont à rencontrer sur le terrain ou à recontacter), les autres devront être sollicités afin de les convaincre de s'engager en 2018.

2.2.1. MAEC 2017

Les mesures proposées lors de cette session d'animation sont basées sur celles de 2015.

Des rendez-vous ont été pris avec des exploitants sur le territoire, aboutissant à un engagement. Un diagnostic parcellaire comptabilisant 12 parcelles a ainsi été rédigé (voir annexe 1) et un accompagnement pour remplir la partie MAEC des déclarations PAC a été réalisé (localisation des îlots engagés, voir Figure 2 et annexe 2).

La base de données cartographique du site Natura 2000 a également été complétée avec les éléments suivants :

- usages et aménagements : registre parcellaire graphique ;
- mesures agroenvironnementales avec îlots associés.

Type de couvert et/ou habitat visé	Domaine	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant	Financements
Prairies permanentes, landes, parcours, bois pâturés	Biodiversité	AQ_AZER_SHP1	Mesure systèmes herbagers pastoraux individuelle	58,33 €/ha /an	75 % FEADER 25 % MAAF
		AQ_AZER_HE01	Milieux ouverts – Maintien de l'ouverture par gestion pastorale	75,44 €/ha /an	
Prairies permanentes, landes avec présence de ligneux bas	Biodiversité	AQ_AZER_HE02	Milieux moyennement embroussaillés – Maintien de l'ouverture par entretien mécanique/manuel	82,63 €/ha /an	
		AQ_AZER_HE03	Milieux moyennement embroussaillés – Maintien de l'ouverture par gestion pastorale et complément mécanique	115,22 €/ha /an	
Prairies permanentes, landes, friches fortement embroussaillées	Biodiversité	AQ_AZER_HE04	Milieux fortement embroussaillés – Ouverture et entretien par gestion mécanique/manuelle	282,33 €/ha /an	
		AQ_AZER_HE05	Milieux fortement embroussaillés – Ouverture et entretien par gestion pastorale et complément mécanique	286,06 €/ha /an	
Habitats d'espèces pour les chauves-souris	Biodiversité	AQ_AZER_HE06	Gestion des prairies par retard de fauche (15 j) avec absence de fertilisation	139,82 €/ha /an	
		AQ_AZER_HE07	Gestion des prairies par retard de fauche (30 j) avec absence de fertilisation	216,32 €/ha /an	
		AQ_AZER_HE08	Conversion de terres arables en prairies avec absence de fertilisation	399,69 €/ha /an	
Vergers et habitats d'espèces pour les chauves-souris	Biodiversité	AQ_AZER_VE01	Absence de traitements herbicides sur les vergers	233,82 €/ha /an	
		AQ_AZER_VE02	Absence de traitements phytosanitaires de synthèse sur	368,50 €/ha /an	

Tableau 3 : MAEC proposées en 2017

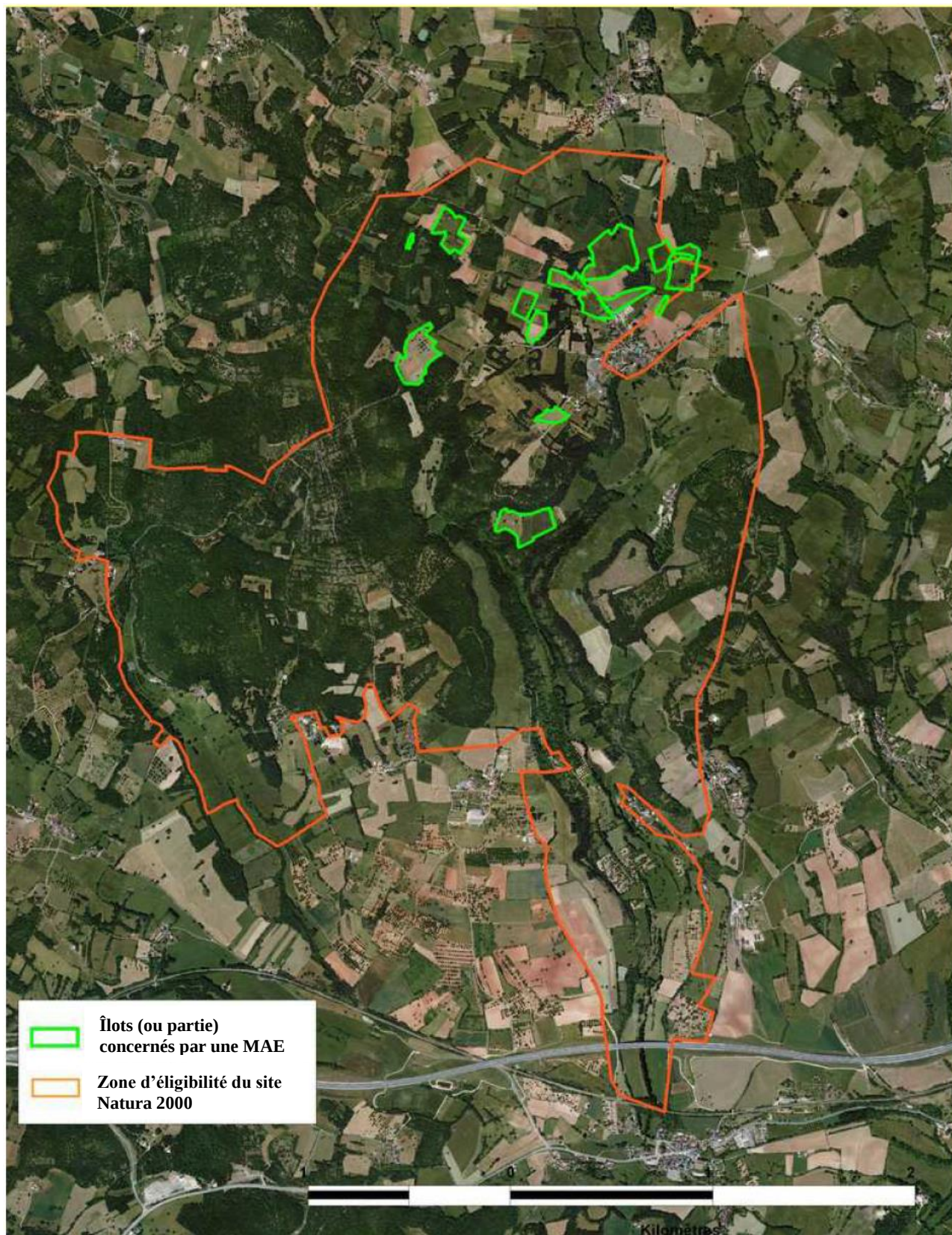


Figure 2 : Localisation des parcelles engagées en 2017

2.2.2. Synthèse sur la signature des MAEC 2017

En 2017, un exploitant a engagé 12 parcelles, soit 24,47ha. La mesure concernée est la AQ_AZER_HE07 qui implique un retard de fauche de 30 jours et une absence totale de fertilisation minérale ou organique azotée (nombre d'UN économisés : 60) sur les prairies et habitats remarquables.

Code de la mesure	Nom de la mesure	Habitat visé	Îlot/Section	Montant annuel unitaire	Valeur engagée (ml, ha, nb)	Unité	Montant annuel	Montant sur 5 ans
AQ_AZER_HE07	Retard de fauche (30j) et absence de fertilisation (UN économisés : 60)	Prairies	3	216,32	3,41	ha	737,65	3688,26
AQ_AZER_HE07	Retard de fauche (30j) et absence de fertilisation (UN économisés : 60)	Prairies	4	216,32	4,67	ha	1010,21	5051,07
AQ_AZER_HE07	Retard de fauche (30j) et absence de fertilisation (UN économisés : 60)	Prairies	7	216,32	2,18	ha	471,58	2357,89
AQ_AZER_HE07	Retard de fauche (30j) et absence de fertilisation (UN économisés : 60)	Prairies	9	216,32	1,01	ha	218,48	1092,42
AQ_AZER_HE07	Retard de fauche (30j) et absence de fertilisation (UN économisés : 60)	Prairies	10	216,32	0,97	ha	209,83	1049,15
AQ_AZER_HE07	Retard de fauche (30j) et absence de fertilisation (UN économisés : 60)	Prairies	11	216,32	2,63	ha	568,92	2844,61
AQ_AZER_HE07	Retard de fauche (30j) et absence de fertilisation (UN économisés : 60)	Prairies	13	216,32	0,12	ha	25,96	129,79
AQ_AZER_HE07	Retard de fauche (30j) et absence de fertilisation (UN économisés : 60)	Prairies	15	216,32	0,21	ha	45,43	227,14
AQ_AZER_HE07	Retard de fauche (30j) et absence de fertilisation (UN économisés : 60)	Prairies	17	216,32	0,37	ha	80,04	400,19
AQ_AZER_HE07	Retard de fauche (30j) et absence de fertilisation (UN économisés : 60)	Prairies	20	216,32	1,3	ha	281,22	1406,08
AQ_AZER_HE07	Retard de fauche (30j) et absence de fertilisation (UN économisés : 60)	Prairies	23	216,32	4,03	ha	871,77	4358,85
AQ_AZER_HE07	Retard de fauche (30j) et absence de fertilisation (UN économisés : 60)	Prairies	25	216,32	3,57	ha	772,26	3861,31

Tableau 4 : Tableau de synthèse des contrats MAEC signés en 2017

2.2.3. Préparation du projet agro-environnemental 2018

Un dossier de candidature a été adressé aux services de la région pour l'appel à projet 2018 (voir annexe 2). Les règles pour instruire ce dossier ont évolué au point de devoir effectuer des changements par rapport à la candidature précédente :

- Réduction du nombre de mesures localisées à 5, contre 10 auparavant (voir Tableau 3 et Tableau 5). Les mesures de maintien des prairies par moyen mécaniques ou manuels (AQ_AZER_HE02, AQ_AZER_HE03, AQ_AZER_HE04, AQ_AZER_HE05) ne sont plus proposées car le taux de rémunération était jugé trop faible par les exploitants. La mesure AQ_AZER_HE06 a été supprimée car jamais souscrite et moins contraignante que AQ_AZER_HE07 qui a été fortement souscrite. Certains exploitants ayant des noyers étaient intéressés pour éventuellement souscrire aux mesures "verger" en 2019. La sélection des mesures proposées en 2018 a été faite conjointement par le CEN Aquitaine et la chambre d'agriculture.
- N'ayant aucune mesure regroupant plus de trois TO, la restriction à trois TO par mesure n'a pas eu d'impact.

Le nombre total de mesures est donc de six puisque qu'une MAE système, pilotée par la chambre d'agriculture, est aussi proposée.

Code	Intitulé complet de la mesure	Opérations mobilisées	Montant (€/ha)
AQ_AZER_SHP1	Mesure systèmes herbagers pastoraux individuelle	SHP	58,33
AQ_AZER_HE01	Milieux ouverts – Maintien de l'ouverture par gestion pastorale	HERBE_09	75,44
AQ_AZER_HE07	Gestion des prairies par retard de fauche (30 j) avec absence de fertilisation	HERBE_06 (30 j.) + HERBE_03	216,32
AQ_AZER_HE08	Conversion de terres arables en prairies avec absence de fertilisation	COUVER06 + HERBE_03	399,69
AQ_AZER_VE01	Absence de traitements herbicides sur les vergers	PHYTO_02	233,82
AQ_AZER_VE02	Absence de traitements phytosanitaires de synthèse sur les vergers	PHYTO_03	368,5

Tableau 5 : MAEC proposées en 2018

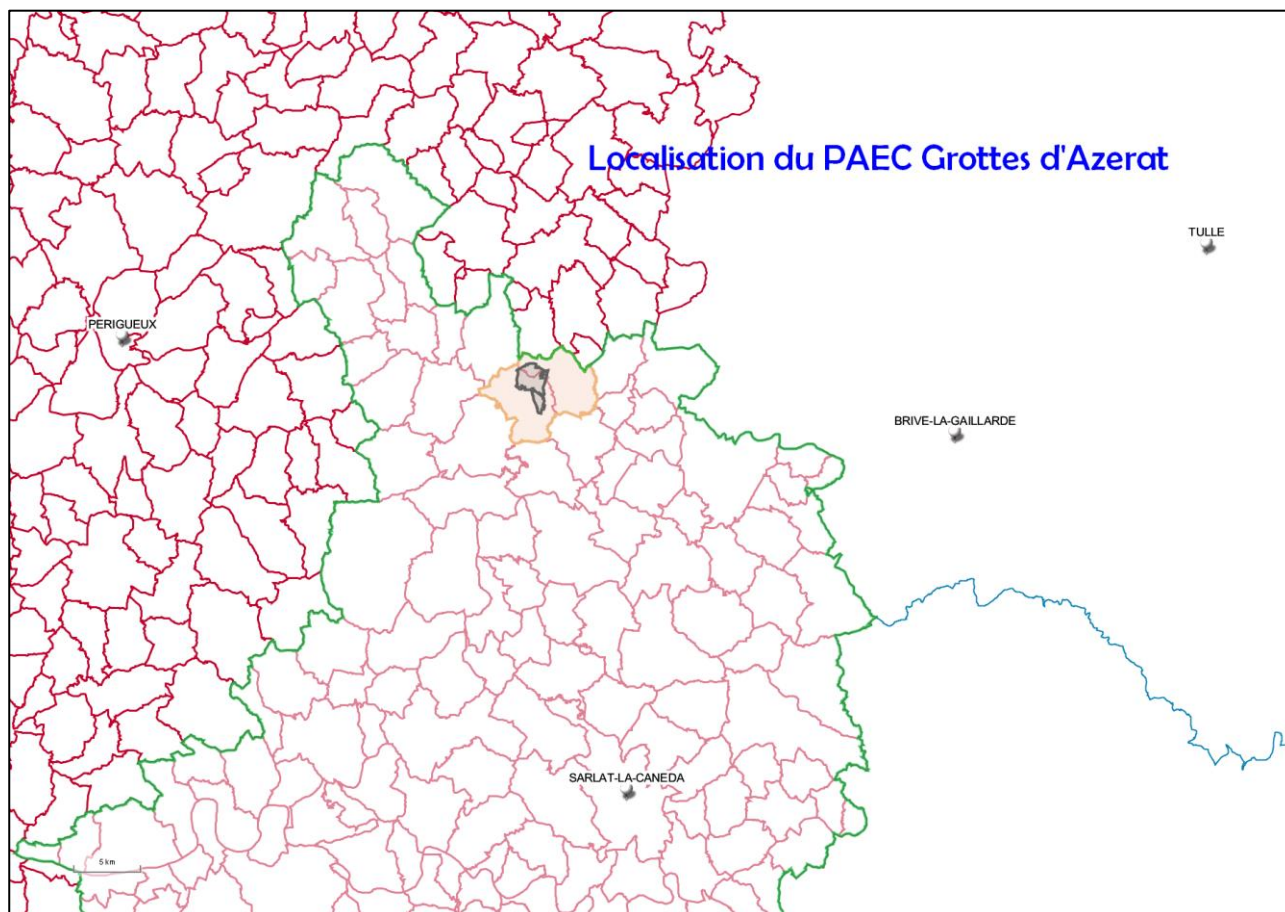


Figure 3 : Localisation du périmètre du PAEC

Le périmètre du PAEC est inchangé depuis la précédente candidature (voir Figure 3).

2.3. Animation de la charte Natura 2000

Deux exploitants engagés dans la certification HVE (Haute Valeur Environnementale) ont été rencontrés sur la commune de Saint-Rabier. Les engagements de la charte Natura 2000 « Grottes d'Azerat » leur ont été présentés. La signature de celle-ci est encore en discussion, en effet certains engagements ne semblent pas adaptés. Il faudra prévoir une modification de certains engagements de la charte et une validation de celle-ci au prochain COPIL. Est visée, par exemple, la mesure **E_HRB_1** (Ne pas détruire les habitats, pas de retournement, de boisement volontaire, de nivellement, d'irrigation ...) qui paraît trop imprécis et revêt une faible valeur opérationnelle.

3. Évaluation des incidences des projets

Nous n'avons pas eu de sollicitation dans le cadre de projet d'aménagement sur ou à proximité du site Natura 2000.

4. Suivis scientifiques et techniques

Ces suivis annuels des colonies de chauves-souris répondent à l'objectif opérationnel : O11 assurer la pérennité et la tranquillité des chauves-souris. Ils ont permis de mettre en évidence la fréquentation humaine du site et les éventuels dérangements.

Nom Latin	Nom Vernaculaire	Protections			Statuts	
		Znieff	Europe	France	Europe	France
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	DZ	DH2, DH4	PN	NT	VU
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	DZ	DH2, DH4	PN	VU	NT
<i>Myotis blythii</i>	Petit Murin	DZ	DH2, DH4	PN	NT	NT
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	-	DH4	PN	LC	LC
<i>Myotis sp. type Grand myotis</i>						
<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	DZ	DH2, DH4	PN	VU	LC
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	DZ	DH2, DH4	PN	NT	LC
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	DZ	DH2, DH4	PN	NT	LC

PN : protection nationale ; DZ : déterminante ZNIEFF ; DH2 : Directive Habitat-Faune-Flore - annexe 2 ; DH4 : Directive Habitat-Faune-Flore - annexe 4 ; LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacé ; VU : Vulnérable

Tableau 6 Espèces de chiroptères occupant les grottes du site

4.1. Suivi des populations en période de mise-bas (grotte des Douimes Ouest)

Les suivis n'ont pas été effectués en 2016 par manque de disponibilité et de financement pour y parvenir (voir Figure 5 et Tableau 7). Le suivi de la mise bas en 2017 présente un problème de comparativité puisque réalisé en août contre mai ou juin les autres années. La prise de poste du nouvel animateur en juillet rendait impossible un suivi à ces périodes. Le nombre beaucoup plus faible d'individus comptabilisé de *Myotis sp. de type Grand murin*, 934 en 2015 contre 82 en 2017, peut s'expliquer par cette raison. Toutefois, la présence de vingt cadavres dans la grotte des Douimes Ouest laisse supposer qu'une perturbation est survenue courant 2016 au vu de leur état de décomposition.

En revanche, les effectifs de Minioptères de Schreibers sont beaucoup plus importants. Là encore, il est difficile de conclure que les populations de mise bas pour cette espèce ont augmentées au vu du décalage du suivi. Ce fait est d'autant plus vrai que le Minioptère est une espèce qui se déplace régulièrement entre différents gîtes au cours d'une même saison. Ces déplacements d'individus entre plusieurs sites peuvent masquer ou accentuer les véritables variations de population. Il reste donc préférable de pratiquer les comptages sur un réseau de gîtes la même journée à la même période d'année en année.

Fait marquant pour l'année 2017, l'identification formelle de 15 individus appartenant à l'espèce *Myotis blythii*, le Petit murin. La distinction entre le petit et le grand murin (*Myotis myotis*) n'est pas toujours possible, c'est pourquoi les suivis présentent des effectifs de *Myotis sp. de type Grand murin*. En effet, seuls les Murins ayant une tache blanche entre les oreilles, plus ou moins visible, peuvent être identifiés en tant que Petits murins (voir Figure 4). Lorsque cette tache est absente, il peut s'agir des deux espèces. C'est la première identification formelle du Petit murin lors de comptage. Il n'existe que très peu de données sur la répartition de cette espèce.



Figure 4 : Petit murin avec une tache blanche entre les oreilles

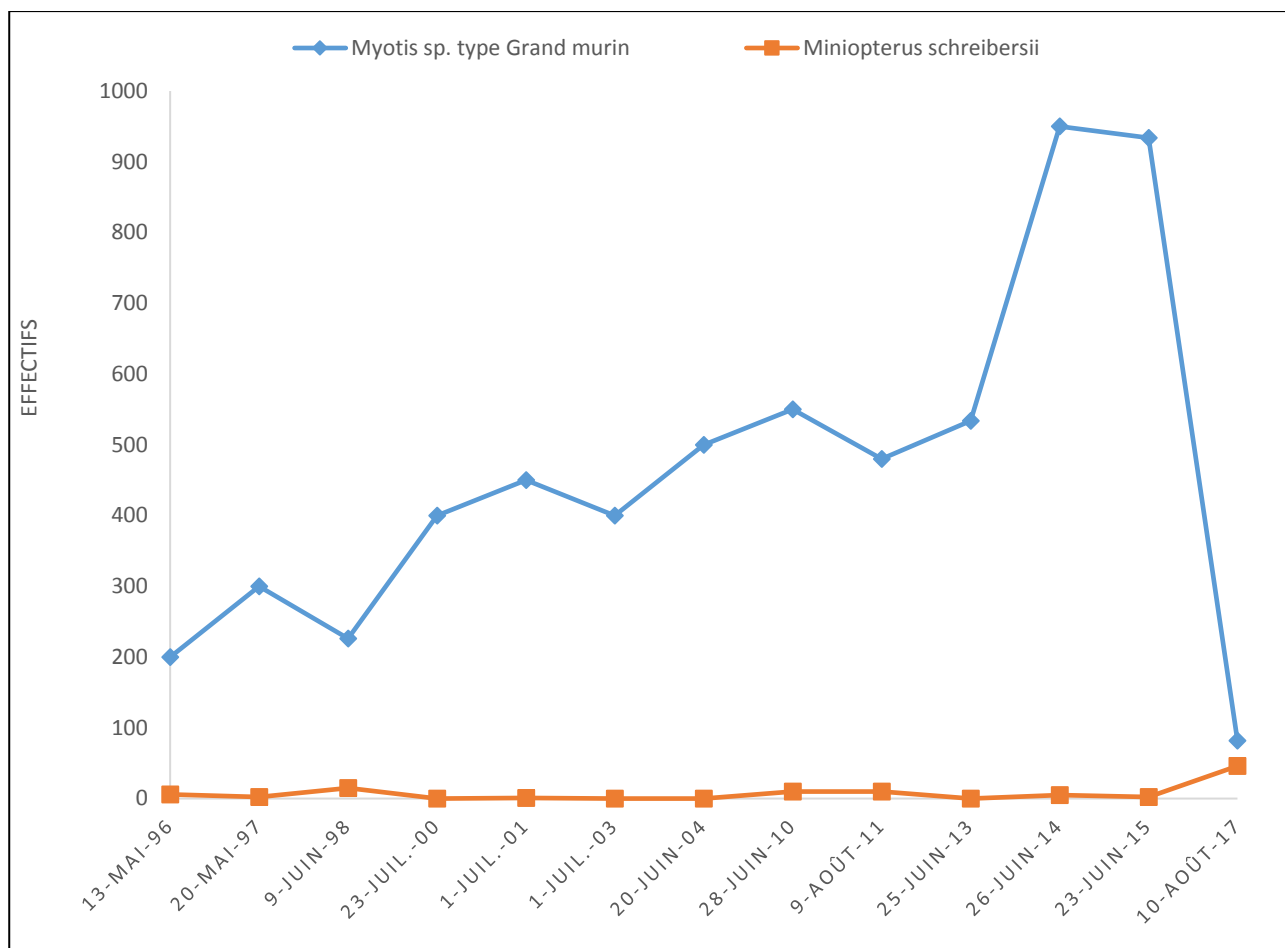


Figure 5 : Nombre de *Myotis* sp. de type Grand murin et *Minioptères* de *Schreibers* recensés annuellement entre 1996 et 2015 lors de la mise-bas dans le gîte des Douïmes Ouest (Azerat)

	13-mai-96	20-mai-97	9-juin-98	23-juil.-00	1-juil.-01	1-juil.-03	20-juin-04	28-juin-10	9-août-11	25-juin-13	26-juin-14	23-juin-15	10-août-17
<i>Myotis</i> sp. type Grand murin	200	300	226	400	450	400	500	550	480	534	950	934	82
<i>Miniopterus schreibersii</i>	6	2	15	0	1	0	0	10	10	0	5	2	46

Tableau 7 : Bilan des comptages en période de mise bas des *Myotis* de type Grand murin et des *Minioptères* de *Schreibers*

4.2. Suivi des populations en hibernation (grotte du Poirier-Plansonnie)

Le suivi chiroptérologique des espèces présentes en hibernation dans la grotte du « Poirier-Plansonnie » permet de mettre en évidence deux espèces majoritaires les Grands rhinolophes et les Petits rhinolophes.

Ces derniers ont vu leurs effectifs baisser légèrement en 2017 (Petits rhinolophes : 11 contre 15 au maximum depuis 1995 ; Grands rhinolophes : 14 contre 25 en 2015 ; voir Tableau 8 et Figure 6).

Deux autres espèces ont aussi été observées : 1 Murin de daubenton (*Myotis daubentonii*) et 4 *Myotis* sp. de type Grand murin.

	19-janv.-95	14-nov.-96	26-déc.-97	5-déc.-98	15-févr.-00	13-déc.-10	24-janv.-14	29-janv.-15	31-janv.-17
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	30	12	25	39	14	38	21	28	14
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	12	4	2	1	3	3	0	14	11

Tableau 8 : Bilan des comptages hivernaux pour les petits et grands rhinolophes dans la grotte du Poirier-Plansonnie

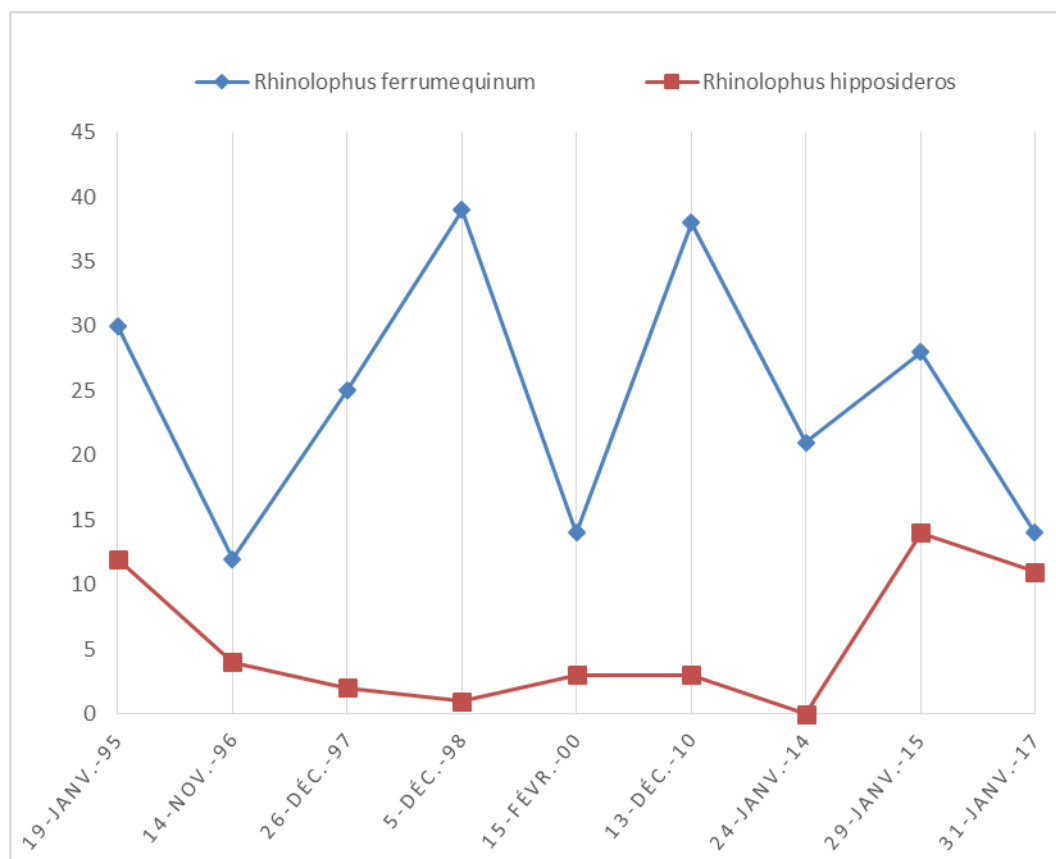


Figure 6 : Nombre de Petits rhinolophes et Grands rhinolophes recensés annuellement entre 1995 et 2015 lors de l'hibernation dans la grotte du Poirier-Plansonnie (Azerat)

5. Information, communication, sensibilisation

5.1. Prises de contacts avec des partenaires potentiels

Après le recensement cadastral des propriétaires, l'envoi de courriers, suivi de relances téléphoniques, et de rencontres sur le terrain ont permis de concrétiser des MAEC à l'un d'entre eux. Toutes les personnes ayant déjà souscrit à des MAEC ont aussi été contactés en fin d'année pour connaître les possibilités d'engagement en 2018. Il apparaît indispensable de continuer à porter l'information aux personnes concernées, et plus globalement à l'ensemble des acteurs du territoire. Les retards de paiements sur les engagements contractés en 2015 ayant en parti été résorbés fin 2018, les exploitants semblent plus entrainés à s'engager.

5.2. Compléments ou mise à jour du Docob

Les fiches mesures MAE ont fait l'objet d'actualisations avec les nouveaux engagements unitaires. Les couches cartographiques sont actualisées avec les actions menées sur les habitats d'espèces en 2017.

6. Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

Cette action vise à décrire l'ensemble des contributions de l'animateur à d'autres programmations ou interventions de l'Etat, des collectivités, des partenaires socio-économiques sur le site :

- mise en relief du problème de l'abreuvement des animaux dans le cours d'eau (ruisseau du Douime) et d'une mise en défens des berges avec mise en place de points d'abreuvement (pompe à museau) avec perspective de financement avec co-financements AEAG sur les INP (Investissements non productifs) 2016,
- poursuite des échanges entre les partenaires (syndicats rivières, Comité Départemental de Spéléologie de la Dordogne, fédération de pêche, mairies, chambre d'agriculture de la Dordogne ...) pour la conservation des habitats et des espèces dans un objectif commun.

7. Synthèse et perspectives de poursuite de l'animation

Un Copil a eu lieu 5 juillet 2016 à la mairie d'Azerat regroupant neuf participants faisant le point sur la précédente session d'animation et validant la reconduite de celle-ci. Les problématiques restent inchangées pour une éventuelle future session d'animation car il faut les poursuivre et aller plus loin, à savoir :

- l'animation de la charte et des contrats Natura 2000 avec une poursuite des contacts pris avec les propriétaires et les exploitants,
- la mobilisation de financements pour les contrats à engager à partir de 2016 ; la préparation des contrats ni agricole ni forestier sera réalisée à partir des contacts pris en 2015,
- la réalisation des suivis des populations de chauves-souris avec la pose d'une caméra (trophycam) à l'entrée de la grotte d'Azerat (pour un suivi des populations et la veille sur d'éventuels dérangements, échanges avec la brigade de l'ONCFS pour des passages possibles en surveillance estivale),
- la poursuite des actions de sensibilisation : proposition d'une animation dans les écoles et/ou exposition sur les chauves-souris à installer en mairie pour l'information et la sensibilisation locales,
- l'accompagnement des projets et de leur éventuelle évaluation des incidences en lien avec les services de l'Etat.

Annexe 1 : Diagnostic parcellaire réalisé en 2017



Mesures Agroenvironnementales et climatiques (MAEC) PAEC du site Natura 2000 « Vallon de la Sandonie »

Diagnostic d'exploitation et parcellaire (évaluation de l'éligibilité et préconisations)

PAEC principal :

Site Natura 2000 FR7200669 « Vallon de la Sandonie »

Structure / Animateur :



Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine
Antenne Dordogne
8, rue Saint-Georges
24 400 MUSSIDAN

Contact - coordonnées :

Cécile LEGRAND
05 53 81 39 57
c.legrand@cen-aquitaine.fr
antenne24@cen-aquitaine.fr

Exploitant contractant

Raison sociale de l'exploitation :

N° PACAGE :

N° SIRET :

Adresse du siège :

Mobile : 06.22.49.57.65

Courriel :

Date de diagnostic : 13 / 04 / 2017

1. PRESENTATION DE L'EXPLOITATION

FORME JURIDIQUE :

☐ GAEC ☐ EARL ☐ SCEA ☒ **Exploitant individuel**

Présence d'un jeune installé depuis moins de 5 ans : ☐ oui ☒ **non**

ORGANISATION TRAVAIL AGRICOLE

Nom-Prénom	Date de naissance	Statut	Temps travail	Jeune Installé (- 5 ans)
Chateaufret Jean-Philippe		Exploitant à titre secondaire		Non

SIGNES OFFICIELS DE QUALITE

Aucun

Autres démarches qualité :

☐ HVE : ☐ GIEE : ☐ Autre:

Expériences Agro-Environnementales (avec année d'engagement)

Primo_contractant : ☐ oui ☒ **non**

OLAE, CTE, CAD : CTE (entretien de fossés, enherbement, maintien de prairies) MAE Territorialisés (2007-2015) : oui

Agriculture Biologique, conversion ou maintien : non

2. S.A.U. (ANNEE DE DEPOT DE DOSSIER)

SAU TOTALE : 29 HA 30

SURFACE FOURRAGERE : HA

Prairies ou pâturages permanents : 10,9 ha

Surfaces herbacées temporaires : 4 ha

GRANDES CULTURES : 0 HA

(dont Maïs)

JACHERES : 0 HA

Pas de Cheptel

3. DIAGNOSTIC PARCELLAIRE POUR LES MESURES A ENJEUX LOCALISES

ÉLÉMENTS SURFACIQUES

N° îlot	Culture PAC	Etat initial						Enjeux de conservation (habitats et/ou espèces visées)	Elément engageable	
		Habitat				Espèce(s) patrimoniales			N°	Surface (ha)
		Intitulé	Code CB	HIC ?	Code N2000	EIC	Autres			
3	PP	Prairie fauchée				Myotis myotis (Grand murin), Myotis blythii (Petit murin), Miniopterus schreibersii (Minioptères de Schreibers),		HEIC habitats potentiels de chasse chiroptères		3.41
4	PP	Prairie fauchée mésophile	38.2	non		Myotis myotis (Grand murin), Myotis blythii (Petit murin), Miniopterus schreibersii (Minioptères de Schreibers),		Pelouses sèches – HIC voisines et HEIC habitats potentiels de chasse chiroptères		4.67
7	PP	Prairie fauchée mésophile	38.1	non		Myotis myotis (Grand murin), Myotis blythii (Petit murin), Miniopterus schreibersii (Minioptères de Schreibers),		Pelouses sèches – HIC voisines et HEIC habitats potentiels de chasse chiroptères		2.18
9	PP	Prairie fauchée mésophile	38.1	non		Myotis myotis (Grand murin), Myotis blythii (Petit murin), Miniopterus schreibersii (Minioptères de Schreibers),		Pelouses sèches – HIC voisines et HEIC habitats potentiels de chasse chiroptères		1.01
10	PP									0.97
11	PP									2.63
13	PP									0.12
15	PP									0.21
17	PP									0.37
20	PP									1.30
23	PP									4.03
25	PP									3.57

Des haies entourent et partagent l'îlot. Des vieux arbres creux, isolés composés de quelques arbres fruitiers sont présents également sur l'îlot. Des boisements de feuillus (chênes...) bordent certains côtés de la parcelle. Cette alternance de milieux diversifiés forme des terrains de chasse privilégiés pour les chauves-souris. De plus, cette parcelle se situe juste au-dessus des grottes du Douime.

Les prairies appartiennent au groupement végétal prairies mésophiles pâturées (Code CORINE Biotope : 38.1) avec des faciès de prairies mésohygrophiles pour certaines (Code CORINE Biotope : 37.2) et pour d'autres des faciès plus mésoxérophiles.

Légende : HIC = habitat d'intérêt communautaire ; EIC = espèce d'intérêt communautaire ; HEIC = habitat d'espèce d'intérêt communautaire ; N2000 = Natura 2000 ; PN = protection nationale ; PD = protection départementale (47 = Lot-et-Garonne)

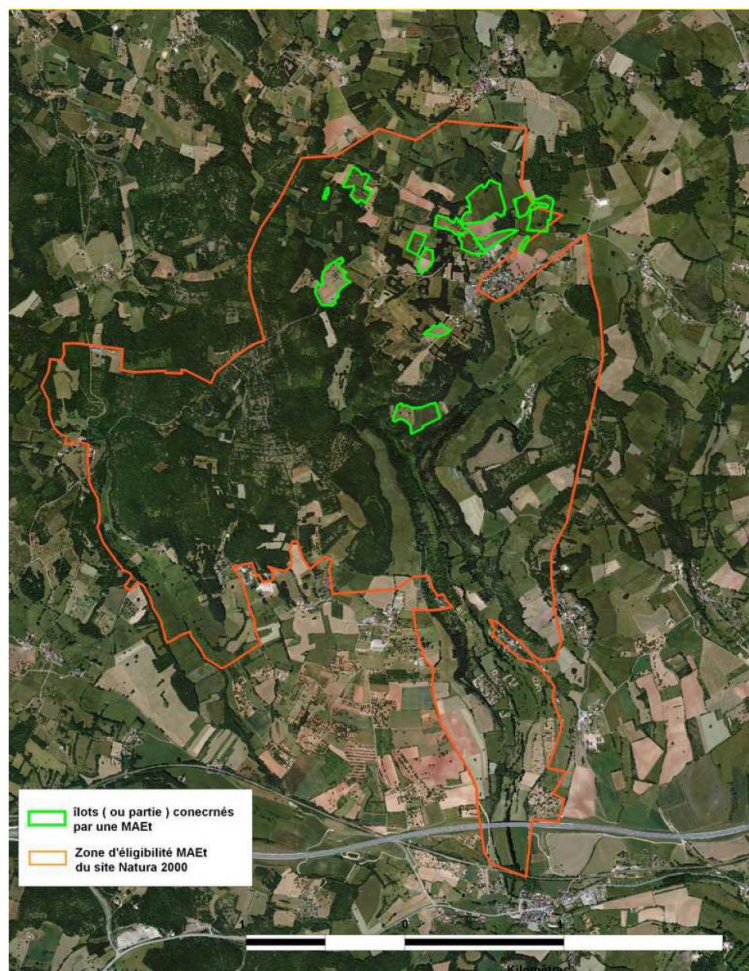
N° îlot	Elément engageable		Commentaires	Pratiques de gestion courante
	N°	Surface (ha)		
3		3.41	Prairie humide et communautés associées à la saulaie	
4		4.67	Prairie fauchée en bordure habitats de chasse chiroptères haies corridors de chasse et de déplacement favorables aux chiroptères.	
7		2.18	- Prairie fauchée - Pelouses sèches – HIC voisines - Présence de quelques espèces d'orchidées en bordure de la parcelle (Orchis bouc, Orchis pyramidal,) haies corridors de chasse et de déplacement favorables aux chiroptères.	
9		1.01	- Présence de quelques espèces d'orchidées en haut de parcelle (Orchis bouc, Orchis pyramidal,) Pelouses sèches – HIC voisines	
10		0.97	haies corridors de chasse et de déplacement favorables aux chiroptères.	
11		2.63	- Prairie fauchée - Pelouses sèches – HIC voisines - Présence de quelques espèces d'orchidées en bordure de la parcelle (Orchis bouc, Orchis pyramidal,) haies corridors de chasse et de déplacement favorables aux chiroptères.	
13		0.12		
15		0.21		
17		0.37		
20		1.30		
23		4.03		
25		3.57		

LES MESURES PROPOSEES

N° îlot	N° élément engageable	Surface (ha)	MAEC proposée		Liste des principaux engagements liés à la mesure (Cf. Cahiers des charges des mesures)
			Code MAEC	Combinaison d'engagements unitaires	
3		3.41	AQ_AZER_HE07	HERBE_06 + HERBE_03	- Retard de fauche au 30 juin - Ne pas faire de fertilisation azotée (minérale et organique) - Enregistrer les interventions (tenue du cahier d'enregistrement des pratiques)
4		4.67			
7		2.18			
9		1.01			
10		0.97			
11		2.63			
13		0.12			
15		0.21			
17		0.37			
20		1.30			
23		4.03			
25		3.57			

L'objectif visé par la mise en place de la MAEC **AQ_AZER_HE07** pour objet d'encourager la « gestion des prairies par la fauche tardive ». Le but est de fournir aux populations de chauves-souris présentes en période de mise-bas (particulièrement pour les juvéniles de Murin de grande taille, qui présentent des capacités de dispersion plutôt réduites) des territoires de chasse productifs en insectes et donc favorables.

4. CARTOGRAPHIE ET ILLUSTRATIONS



Vues partielles des Îlots 3,4,9,10,11,13, 15,17,20,23,25– Prairies fauchées



Prairie fauchée avec pelouses sèches – HIC voisines



Prairies de fauche



Prairie mésophile avec lisière boisée

Via le dossier MAEC, Je m'engage à :

- ☐ Enregistrer mes pratiques
- ☐ Conserver l'usage agricole des parcelles en projet MAEC pendant 5 ans (sauf cas de force majeure)

<i>Signature de l'opérateur</i>	<i>Signature de l'exploitant</i>

Signature : pour les GAEC, signatures de tous les associés

5. ANNEXES

- Cahier des charges et règles spécifiques aux mesures :
 - AQ_SAND_HE02
- Programme des travaux
- Plan de gestion pastorale
- Cahier d'enregistrement des pratiques

Annexe 2 : Candidature PAEC 2018

Annexe 7 - dossier de candidature à l'AAP « projets agro-environnementaux et climatiques » 2018

Le dossier de candidature doit comporter :

- ➔ le dossier de candidature ci-joint
- ➔ une carte (format A4) visualisant le périmètre du territoire et des zones d'intervention prioritaires sur le territoire correspondant à (ou aux) enjeu(x) défini(s) dans la stratégie régionale en indiquant les limites communales
- ➔ les couches graphiques du PAEC (données SIG au format .shp)
- ➔ le fichier de pré-paramétrage rempli par PDR

Les éléments ci-dessous doivent figurer dans le dossier de candidature à l'appel à projets pour la sélection des nouveaux PAEC 2018. Il est demandé à l'opérateur de fournir un dossier de 15 pages maximum avec annexes. Les éléments du dossier doivent être argumentés pour la construction d'un PAEC.

Lors de l'envoi du document au format informatique, veuillez renommer celui-ci sous la forme :

AQ_AZER_Annexe7_PAEC_2018

1. Fiche synthétique d'identité du PAEC

PAEC Nouveau PAEC ☐ Ancien PAEC ☒

Enjeux : biodiversité ☒ eau ☐ montagne ☐ zones pastorales hors montagne ☐

Nom du territoire : PAEC principal : territoire Natura 2000 « Grottes d'Azerat » PAEC associé		Code territoire : AQ_AZER	Année de 1^{ère} mise en œuvre : 2011
Département Dordogne (24)	Communes Azerat et Saint-Rabier		Opérateur : PAEC associé n° 3 « Grottes d'Azerat » CEN Aquitaine 8, rue Saint-Georges – 24400 MUSSIDAN
Type(s) de territoire : Réservoirs de biodiversité pelouses sèches, corridors pelouses sèches, Causses de Dordogne, Zone pastorale, Grand Site Vézère, Corridor bocage			Animateur(s) : CEN Aquitaine - 05.53.81.39.57 8 rue St-Georges _ 24400 Mussidan
Résumé du diagnostic de territoire : Le périmètre du site recouvre 988 hectares. Le territoire est particulièrement boisé (environ 35 % du territoire est boisé). L'activité agricole y occupe 32 % de l'espace. Elle y est principalement présente sous forme d'élevage (bovins en particulier), vergers (noyers) et céréales (maïs notamment). Le territoire est classé en zone Natura 2000. L'enjeu principal concerne la protection des chiroptères (en particulier du Grand et Petit Murin en période de reproduction, le Minioptère de Schreibers, en période de transit et le Grand Rhinolophe en période d'hibernation). Au total, 6 espèces de chauves-souris, toutes inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats (Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Rhinolophe Euryale, complexe Grand/Petit Murin, Murin à oreilles échancrées, Minioptère de Schreibers) fréquentent également le site à diverses périodes de l'année. La Surface Agricole Utile couvre environ 520 hectares. Cette surface est exploitée par 16 d'exploitants. Les pratiques à mettre en œuvre répondent à des objectifs de conservation et/ou amélioration des territoires de chasse et routes de vol des espèces de chauve-souris présentes. L'objectif général de ces mesures est de mettre en place des milieux productifs en insectes et de conserver les éléments structurants du paysage utilisés comme corridors de vol.			

Mesures prévues en 2018 (max. 5 mesures localisées par enjeu)			
Code (RR_TTTT_MAE)	Intitulé complet de la mesure	Opérations mobilisées (ex : HERBE03 + COUVER06...)	Montant (€/ha)
AQ_AZER_SHP1	Mesure systèmes herbagers pastoraux individuelle	SHP	58,33
AQ_AZER_HE01	Milieux ouverts – Maintien de l'ouverture par gestion pastorale	HERBE_09	75,44
AQ_AZER_HE07	Gestion des prairies par retard de fauche (30 j) avec absence de fertilisation	HERBE_06 (30 j.) + HERBE_03	216,32
AQ_AZER_HE08	Conversion de terres arables en prairies avec absence de fertilisation	COUVER06 + HERBE_03	399,69
AQ_AZER_VE01	Absence de traitements herbicides sur les vergers	PHYTO_02	233,82
AQ_AZER_VE02	Absence de traitements phytosanitaires de synthèse sur les vergers	PHYTO_03	368,50

Besoins estimés en crédits MAEC (engagement 5 ans) :

113 725,12 €

Budget prévisionnel total d'animation si concerné :

0 €

Prévisionnel de contractualisations MAEC

Année	Dispositifs	Nombre de demandes	Surfaces et linéaires	Montant total (en € sur 5 ans)
2015	Systèmes	1	99,18 ha	49 871,75
	Localisées parcellaires	3	43,76 ha	47 330,82
	Localisées ponctuelles			
	Localisées linéaires			
	TOTAL	4	142,94	97 202,57
2016	Systèmes	1	49,29	14375,43
	Localisées parcellaires	0	0	0
	Localisées ponctuelles			
	Localisées linéaires			
	TOTAL	1	49,29	14375,43
2017	Systèmes			
	Localisées parcellaires	1	24,47	26 466,75
	Localisées ponctuelles			
	Localisées linéaires			
	TOTAL	1	24,47	26 466,75
2018	Systèmes	1	70,00	20 415,50
	Localisées parcellaires	3	49,19	53 203,90
	Localisées ponctuelles			
	Localisées linéaires			
	TOTAL	3	119,19	73 619,40

Résumé des modifications apportées par rapport à 2017 (uniquement si le PAEC a été ouvert en 2017 et a été modifié)

2. Présentation générale du PAEC

- Opérateur

Structure : CEN Aquitaine

Adresse : 8, rue Saint Georges

24 400 MUSSIDAN

Référent(s) Cosson Maxime - Chargé de secteur Dordogne

Tel : 05.53.81.39.57

Email : m.cosson@cen-aquitaine.fr

- Structures partenaires

Structure	Coordonnées	Rôle / mission
Chambre d'Agriculture de la Dordogne Antenne Périgord Noir	Boisvert Bernadette Conseillère spécialisée Environnement Antenne Périgord Noir 4 rue du Collège 24200 SARLAT Tél. : 05 53 28 60 80	Opérateurs associés dans le PAEC principal Zone Pastorale de la Dordogne

- Prévisionnel de réalisation

	Campagne 2018	Campagne 2017	Campagne 2016	Campagne 2015
Les objectifs de contractualisation (prévisionnel 2018, post-animation 2016/2017)				
Nombre d'agriculteurs engagés dans un contrat (fin de campagne)	3	1	1	3
Surface sous contrat (fin de campagne)	49,19	24,47	49,29	142,94
Les outils mobilisés				
Nombre de mesures « système » proposées	1	0	1	1
Nombre de combinaisons de mesures proposées	7	8	10	10
Les budgets				
Budget prévisionnel total d'animation (€) 2018 si concerné				
Besoins estimés (€) en crédits MAEC (engagement 5 ans)	73 619,40	26 466,75	14375,43	97 202,57

- Objectifs de contractualisation proposés par enjeu

Les objectifs MAEC proposés pour 2018					
Code mesure AQ_AZER_MAEC	Intitulé complet de la mesure	Montant unitaire (€ /an)	Nb de contrats	Surfaces (ha)	Montant (€) sur 5 ans
AQ_AZER_SHP1	Mesure systèmes herbagers pastoraux individuelle	58,33 €	1	70,00	20 415,50
AQ_AZER_HE01	Milieux ouverts – Maintien de l'ouverture par gestion pastorale	75,44 €			
AQ_AZER_HE07	Gestion des prairies par retard de fauche (30 j) avec absence de fertilisation	216,32	3	49,19	53 203,90
AQ_AZER_HE08	Conversion de terres arables en prairies avec absence de fertilisation	399,69			
AQ_AZER_VE01	Absence de traitements herbicides sur les vergers	233,82			
AQ_AZER_VE02	Absence de traitements phytosanitaires de synthèse sur les vergers	368,50			

Pour les PAEC ouverts en 2017 : reconduction ou justification argumentée en cas de modification des dispositifs sur le territoire :

- Bilan des démarches agro-environnementales précédemment mise en œuvre sur le territoire et évaluation (dispositifs MAET et/ou MAEC 2015/2016/2017)

Dispositifs MAET ou MAEC mobilisés	Analyse synthétique, évaluation des dispositifs
MAET	Sur le périmètre des Grottes d'Azerat les PAE mis en place en 2011 puis 2014 ont permis d'engager près de 66 ha répartis entre 5 agriculteurs. Les mesures souscrites portaient sur le retard de fauche (56 ha) et la conversion de terres en prairies (9 ha).
MAEC 2015/2016	5 exploitations et 198 ha engagés en 2015, au final une bonne adhésion à la mesure à enjeu localisée sur les prairies avec le retard de fauche et mesures systèmes herbager et pastorale. Aucun engagement dans les mesures suivantes depuis 2015 sur les secteurs de coteaux : AQ_AZER_HE02 : Milieux moyennement embroussaillés maintien de l'ouverture par entretien mécanique/manuel AQ_AZER_HE03 : Milieux moyennement embroussaillés maintien de l'ouverture par entretien mécanique et gestion pastorale AQ_AZER_HE04 : Milieux fortement embroussaillés maintien de l'ouverture par entretien mécanique/manuel AQ_AZER_HE05 : Milieux fortement embroussaillés maintien de l'ouverture par entretien mécanique/manuel et gestion pastorale
MAEC 2016-2017	1 exploitant engagé sur 24,47ha en AQ_AZER_HE07. Bonne vision du dispositif par les agriculteurs concernés.
MAEC 2017-2018	Nouvelles règles pour la proposition de MAEC. Elles sont désormais restreintes à 5 mesures et 3 TO par mesure. Les mesures supprimées des propositions sont des mesures qui n'ont jamais été souscrites. Ces suppressions sont de plus en cohérence avec celles faites par la chambre d'agriculture pour le PAEC principal. Mesures supprimées : AQ_AZER_HE02 : Milieux moyennement embroussaillés – Maintien de l'ouverture par entretien mécanique/manuel AQ_AZER_HE03 : Milieux moyennement embroussaillés – Maintien de l'ouverture par gestion pastorale et complément mécanique AQ_AZER_HE04 : Milieux fortement embroussaillés – Ouverture et entretien par gestion mécanique/manuelle AQ_AZER_HE05 : Milieux fortement embroussaillés maintien de l'ouverture par entretien mécanique/manuel et gestion pastorale AQ_AZER_HE06 : Gestion des prairies par retard de fauche (15 j) avec absence de fertilisation
<u>Commentaire général :</u> Bonne adhésion à la démarche MAE sur le territoire principalement sur les secteurs de prairies de fauche et des conversions de terres arables en prairies. Ces mesures d'entretien de coteaux et de retour à des systèmes herbagers extensifs sont primordiales à la vue des enjeux environnementaux et agricoles du territoire.	

3. Diagnostic de territoire (3 pages maximum)

- Description du territoire et analyse (mobilisation des données agricoles, environnementales et économiques disponibles - identification des enjeux de territoire agricoles et environnementaux, des principales problématiques environnementales et des pratiques agricoles du territoire)

DESCRIPTION DES SYSTEMES AGRICOLES

L'agriculture sur le territoire du PAEC génère une production brute standard (potentiel de production) de 129 millions d'euros, soit 22% de la production brute du département, tandis qu'elle occupe 24.7% des unités de travail agricole (UTA).

La Surface Agricole Utile sur l'ensemble du territoire du PAEC ne représente que 27% de sa surface totale. Les exploitations restent de très petite taille, avec une moyenne de 25 ha de surface agricole, contre 35 ha sur l'ensemble du département. Moins de 40% d'entre elles sont considérées comme professionnelles, ce qui illustre à la fois l'importance des doubles actifs et l'impact des exploitants retraités en raison du faible taux de reprise des exploitations. L'évolution de la SAU, -17% entre 1988 et 2010, est assez proche de celle du reste du département, mais on observe des variations dans les territoires des PAEC associés.

Le PAEC des Grottes Azerat se différencie du reste du territoire en raison d'une activité agricole nettement plus forte, mise en évidence par la taille moyenne des exploitations (supérieure à la moyenne départementale) et surtout par l'évolution positive de la SAU entre 1988 et 2010 (+8.64%). S'il est vrai que les conditions naturelles y sont moins difficiles que sur les secteurs précédemment cités, la vitalité de ce territoire est surtout due à une dynamique locale engagée depuis plusieurs décennies.

L'activité agricole en quelques chiffres :

	Dordogne	PAEC Zone Pastorale	PAEC Coteaux Dordogne	PAEC Vallées des Beunes	PAEC Grottes d'Azerat
Nombre de communes	557	164	47	12	2
Surface totale - ha	906 001	256 698	68 053	28 328	3 592
SAU - ha	309 682	69 310	17 901	6 158	2 289
Taux de SAU / surf. totale	34,18%	27,00%	26,30%	21,74%	63,72%
Taux de boisement	46,53%	56,43%	53,98%	60,74%	38,02%
Nombre total d'exploitations	8 683	2 721	813	262	57
Nombre d'exploitations "professionnelles"	4 166	1 020	300	105	29
SAU moyenne / ha - toutes exploitations	35,67	25,47	22,02	23,50	40,16
SAU moyenne / ha - exploitations pro.	74,34	67,95	59,67	58,65	78,93
Evolution de la SAU 1988 - 2010	-16,20%	-16,88%	-21,94%	-21,00%	8,64%
Taux de terres labourables	57,77%	49,93%	53,12%	50,75%	29,84%
Taux de surfaces toujours en herbe	33,21%	42,28%	35,26%	44,93%	61,69%
Taux de cultures permanentes	7,03%	5,93%	9,82%	3,62%	8,26%
Nombre d'élevages bovins	3 364	974	231	112	30
Effectifs Bovins 2011	110 867	27 398	5 547	2 379	1 237
Evolution effectifs bovins 2000-2011	-7,45%	-6,51%	-5,34%	-15,10%	25,20%
Nombre d'élevages ovins	1 906	467	118	47	13
Effectifs ovins 2014	45 220	14 344	3 693	1 453	163
Evolution effectifs ovins 2007-2014	-22,56%	-21,13%	-22,35%	-3,39%	-45,12%

DESCRIPTION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- HABITATS ET ESPECE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Sur le site « Grottes d'Azerat », gîte d'intérêt régional pour les chauves-souris en particulier du Grand et

Petit Murin en période de reproduction, du Minioptère de Schreibers, en période de transit et le Grand Rhinolophe en période d'hibernation. Au total, 6 espèces de chauves-souris, toutes inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats (Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Rhinolophe euryale, complexe Grand/Petit Murin, Vespertilion à oreilles échancrées, Minioptère de Schreibers) fréquentent également le site à diverses périodes de l'année.

Espèce d'intérêt communautaire	Site Natura 2000 concerné	Menaces : facteurs naturels ou humains influençant l'état de conservation	Préconisations de gestion et moyens de conservation
Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>) (1324)	Grottes d'Azerat	Disparition des pratiques agricoles extensives Fauche trop précoce	Gestion des prairies par fauche tardive (après le 20 juin) Reconversion des terres labourables en prairies
Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>) (1307)	Grottes d'Azerat	Intensification des pratiques agricoles Uniformisation du paysage	Absence de traitements herbicides dans les vergers Présence d'un couvert herbacé dans les vergers

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

	Atouts	Contraintes	Opportunités	Menaces
Le territoire et les milieux naturels	- Des milieux naturels variés, souvent exceptionnels, et des espèces associées à préserver	- Dynamique naturelle de fermeture des milieux - Intensification des pratiques agricoles dans les vallées	- Nombreux zonages et inventaires environnementaux	- L'accroissement des surfaces boisées et des friches homogénéise le paysage et augmente le risque incendie - Perte de biodiversité liée à l'embroussaillage des pelouses calcaires - Diminution des habitats remarquables et ressources alimentaires pour les espèces
Les systèmes agricoles	- Une filière tourisme - vente directe vitale pour les exploitations - L'agriculture « traditionnelle » a su préserver les richesses naturelles	- Sols, relief, parcellaire, handicapent la production agricole - Les exploitations sont de taille plutôt modeste, - Le niveau de rentabilité des productions « traditionnelles » tend à baisser	- Un secteur Leader en matière d'agro-écologie, et familiarisé avec les mesures agri-environnementales - Besoin de renouveau dans la production ovine départementale	- Faible renouvellement des actifs agricole - Baisse de la SAU - Baisse inquiétante des effectifs pâturant - Tendance à la spécialisation de certaines exploitations
La dynamique du territoire	- Forte attractivité touristique autour de Sarlat et des vallées Vézère et Dordogne	- Un territoire rural excentré, faiblement peuplé	- Des élus locaux préoccupés du devenir de leur région - Le classement en zone pastorale enclenche une dynamique positive - L'attractivité touristique impose de préserver le patrimoine naturel	

4. Stratégie agro-environnementale du territoire (3 pages maximum)

- Réponses à apporter, évolutions envisageables pour répondre aux problématiques environnementales, enjeux retenus.

SONT CONSIDERES COMME PRIORITAIRES LES ENJEUX SUIVANTS :

- LUTTE CONTRE LA FERMETURE DES MILIEUX DANS LA ZONE PASTORALE
- MAINTIEN DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRES
- MAINTIEN DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (enjeu de préservation des territoires de chasse des chiroptères)

- Adaptations locales des cahiers des charges

Les adaptations locales des cahiers des charges ont été définies suite au diagnostic agro-environnemental du territoire et aux différentes phases de concertation avec les agriculteurs (réunion d'information, questionnaire, rencontres individuelles). Ainsi, les adaptations suivantes ont été définies dans les cahiers des charges des mesures :

Engagement unitaire	Adaptations locales	
Couver_06	Liste des couverts autorisés	couvert prairial de graminées (dominantes) et légumineuses
	Largeur minimale	10 mètres dans le cas général ; 5 mètres en bordure de cours d'eau en plus des 5 mètres existants ; 2 mètres en bordure d'éléments paysagers (haies, mares, etc.)
	Autorisation de pâturage	à partir de N+3 (entretien par fauche les deux premières années, pâturage autorisé ensuite)
Herbe_03	UN (dose d'azote économisée par hectare)	71 UN (milieu secs) et 118 UN (milieux humides)
	p16 (nombre d'années d'absence de fertilisation)	5 années
Herbe_06	j2 (nombre de jours de retard de fauche)	15 jours ou 30 jours
	e5 (part de la surface engagée à faucher)	100 % de la surface engagée
	date habituelle de fauche	1 juin
	pâturage des regains	Nombre d'année de pâturage sur l'ensemble des surfaces engagées fixé à 2 ans minimum (base pour le calcul de la rémunération)
Herbe_09	p11 (nombre d'années de pâturage)	5 ans, sauf si associé à Ouvert_01 : 2 ans ou Ouvert_02 : 3 ans
Phyto_02 <i>arboriculture</i>	e8 (part de la surface engagée à ne pas traiter)	100 % de la surface engagée
	Seuil d'engagement (grandes cultures)	100 % des surfaces éligibles
Phyto_03 <i>arboriculture</i>	e9 (part de la surface engagée à ne pas traiter)	100 % de la surface engagée
	Seuil d'engagement (grandes cultures)	30 % des surfaces éligibles

- Modalités de sélection des dossiers individuels (critères d'éligibilité et de priorisation)

Seront prioritaires les dossiers portant les caractéristiques liés aux enjeux des habitats d'espèces d'intérêt communautaire (territoires de chasse des chiroptères) pour le site Natura 2000 Grottes d'Azerat.

- Animation et accompagnement pour la contractualisation de MAEC

En 2018, le CEN Aquitaine assurera les missions d'animation suivantes (missions prévues dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 des « Grottes d'Azerat ».

La mise en œuvre du PAEC se fera selon les étapes suivantes :

- 1) communication auprès du public bénéficiaire ;
- 2) formation des agriculteurs intéressés : présentation des objectifs des mesures et des engagements correspondant ; accompagnement des agriculteurs dans la réalisation d'autodiagnostic, permettant de vérifier l'éligibilité des exploitations et de pressentir l'éligibilité des parcelles ;
- 3) déplacement sur les exploitations et réalisation de diagnostics d'exploitation, de diagnostics parcellaires (écologiques), et si nécessaire, de programmes de travaux ou de plans de gestion pastorale ;
- 4) cartographie des parcelles à engager ;
- 5) constitution avec les agriculteurs des dossiers d'engagement ;
- 6) suivi et accompagnement des agriculteurs dans la mise en œuvre des mesures de gestion.

- Actions complémentaires mobilisées (actions de sensibilisation, de démonstration, d'échanges d'expériences, investissements, aménagements...)

La mise en œuvre des MAEC sur le territoire du PAEC sera accompagnée par des actions de communication pour l'information et la sensibilisation du public (agriculteurs et propriétaires privés).

Ces actions comprennent :

- Une sortie nature sur le site Natura 2000 et nuit de la chauve-souris : cette animation s'adresse à tous les publics, que ce soit des propriétaires privés, des familles, des scolaires ou encore des agriculteurs. L'objectif est ici de montrer la biodiversité remarquable qui justifie la mise en œuvre de mesures et de présenter les possibilités d'action à travers des exemples concrets (visite d'une parcelle sous contrat Natura 2000, visite d'une exploitation engagée dans une ou plusieurs MAEC, témoignage d'un ou plusieurs exploitants agricoles, etc.).
- Une réunion d'information : une fois par an à destination des exploitants du site pour informer sur les nouvelles mesures de la campagne 2017.
- L'animation du site internet du site Natura 2000, sur lequel sont consultables, entre autres, toutes les informations liées au PAEC (cartes de localisation du périmètre, notice de territoire, cahiers des charges des mesures).

- Synergie avec d'autres démarches de développement local

Tout ce travail s'articule parfaitement avec la stratégie locale et démarche en cours de validation, orientée vers le développement économique du territoire et qui prévoit de soutenir des activités économiques de proximité (notamment autour du pastoralisme) et d'investir dans la lutte contre la fermeture des milieux.

5. Gouvernance, suivi et évaluation du PAEC pendant et après la durée du projet (2 pages maximum)

- instances, synergie et articulations entre partenaires du territoire pour la co-construction du PAEC, modalités de fonctionnement, comité de pilotage...

La mise en œuvre du PAEC Zone pastorale de la Dordogne sera assurée par plusieurs acteurs, chacun selon ses compétences spécifiques ou son assise territoriale.

Territoire d'intervention	Structure	Missions
OPERATEURS		
PAEC « Zone Pastorale de La Dordogne »	Chambre d'Agriculture de La Dordogne	Portage global, mise en œuvre, coordination, suivi du PAEC, portage des PAEC associés n° 1 et 2
PAEC associé n°3 « Grottes d'Azerat »	CEN Aquitaine	Portage, mise en œuvre, suivi du PAEC
ANIMATEURS		
PAEC « Zone Pastorale de La Dordogne »	Chambre d'Agriculture de La Dordogne	Mise en œuvre des MAEC système et des MAEC localisées liées à la déprise agricole sur l'ensemble du territoire
PAEC associé n°1 « Coteaux calcaires du sud Dordogne »	Chambre d'Agriculture de La Dordogne	Animateur MAEC localisées biodiversité (Natura 2000 + chiroptères)
	CEN Aquitaine	Sous traitant diag. écologiques, plans de gestion pastoraux et programmes de travaux
PAEC associé n°2 « Vallées des Beunes »	Chambre d'Agriculture de La Dordogne	Animateur MAEC localisées biodiversité (Natura 2000 + chiroptères)
	CEN Aquitaine	Sous traitant diag. écologiques, plans de gestion pastoraux et programmes de travaux
PAEC associé n°3 « Grottes d'Azerat »	CEN Aquitaine	Animateur MAEC localisées (Natura 2000) diag. écologiques, plans de gestion pastoraux et programmes de travaux
	Chambre d'agriculture	Animateur des MAEC liées au pastoralisme

Les sites Natura 2000 concernés disposent chacun d'un comité de pilotage dédié, qui permettra d'assurer le suivi des mesures mises en place en leur sein.

Composition du comité de pilotage du PAEC Zone pastorale de la Dordogne :

- l' élu référent pastoralisme de la Chambre d'Agriculture ;
- le représentant de l'association des « Bergers Itinérants du Périgord » ;
- les collectivités locales impliquées dans le développement du pastoralisme ;
- un représentant du Conseil Départemental de la Dordogne ;
- un représentant du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine ;

- un représentant de la Direction Départementale des Territoires de la Dordogne ;
- un représentant de la DREAL Nouvelle Aquitaine ;
- un représentant de chacun des comités de pilotage des PAEC associés.

Rôle du comité de pilotage :

Il définira la stratégie à mettre en œuvre pour déployer les MAEC sur le territoire et suivre leur efficacité sur le terrain. Il orientera les missions des animateurs. Il assurera également le lien avec chacun des PAEC associés. Il se réunira fin mars – début avril 2015 pour présenter le projet et démarrer l'animation. Ensuite il se réunira au moins 1 fois / an pendant les 3 années de mise en œuvre du PAEC pour établir un bilan annuel des actions. Il ajustera si besoin les mesures, les financements et l'animation à mettre en œuvre au regard des résultats obtenus et des ressentis sur le terrain.

- Suivi et évaluation du PAEC : missions assignées à chacun, moyens mobilisés...

Les indicateurs de suivi de changement de pratiques seront évalués à partir des critères ci-après :

- nombre d'hectares engagés en MAEC Système herbagé collective ou individuelle ;
- nombre d'hectares engagés en gestion pastorale ;
- nombre d'hectares engagés en réouverture ;
- nombre d'hectares engagés en retard de fauche chaque PAEC ;
- nombre d'hectares engagés en conversion de terres arables en prairies ;
- nombre d'hectares engagés en implantation de couvert sous vergers PAEC principal (noyers) ;
- nombre d'hectares engagés en réduction des intrants phyto ;
- nombre d'agriculteurs engagés par PAEC associé et sur l'ensemble du PAEC principal.

Ce suivi sera réalisé par l'animateur du PAEC (chargé de mission du CEN Aquitaine) dans le cadre du bilan annuel de l'animation du DOCOB. Le bilan des suivis sera présenté à chaque réunion du comité de pilotage et permettra de réorienter la stratégie de mise en œuvre des MAEC si nécessaire. Un calage des suivis des MAEC devra être prévu à l'échelle Régionale et un financement de ceux-ci dans le cadre de l'animation du DOCOB.

- Perspectives de pérennisation des opérations financées au-delà du PAEC

Réflexion sur les mesures proposées sur l'ensemble des sites Natura 2000, ayant un enjeu chiroptères, géré ou animé par le CEN Aquitaine. Ce travail permettra une mise en cohérence des mesures proposées à l'échelle régionale et la proposition de nouvelles mesures plus ciblées sur l'enjeu chauves-souris.



Les Services de l'État en Dordogne

**Direction départementale
Des Territoires de la Dordogne**

Service Eau, Environnement, Risques.
Pôle Environnement et Milieux Naturels

Dossier suivi par : Hugo MAILLOS
Poste : 05.53.45.56.98

hugo.maillos@dordogne.gouv.fr

**COMPTE-RENDU de la réunion du COPIL
du site NATURA 2000 FR7200673**

GROTTES D'AZERAT

5 juillet 2016

A la Mairie d'Azerat

Liste des participants : ci-joint la liste d'émargement

Hugo Maillos, de la Direction Départementale des Territoires, ouvre la réunion, remercie les participants de leur présence et expose l'ordre du jour.

Il précise que cette réunion du COPIL a pour but de présenter le bilan d'animation du site et de marquer la fin d'une période de trois ans au cours de laquelle l'État était structure porteuse de la mission d'animation, pour le compte du COPIL, le Préfet du département était président du COPIL et le CEN Aquitaine était la structure animatrice.

Il s'agit désormais de relancer une nouvelle période de 3 ans pour laquelle il faut à nouveau désigner une structure porteuse et un président de COPIL. Ce point de l'ordre du jour sera abordé en fin de réunion.

La parole est alors laissée à Cécile Legrand, du Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine et animatrice du site. Elle présente un diaporama détaillant le bilan d'animation de l'année écoulée.

C. Legrand précise en préambule que tous les éléments concernant le site (en particulier le Document d'objectifs), sont disponibles en téléchargement sur un site d'information créé par le CEN. L'adresse est :

<http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/azerat>

Programme Agro-Environnemental (PAE) 2015/2016

Le PAE est un programme défini par l'animateur, validé par le COPIL, et permettant d'estimer les besoins financiers à mobiliser pour mettre en œuvre les mesures agro-environnementales sur un site Natura 2000. A ce programme est associé un périmètre au sein duquel les agriculteurs peuvent souscrire ces mesures. Ce périmètre peut déborder du strict périmètre Natura 2000.

Adresse postale : Les Services de l'État – Cité administrative – DDT – Service Eau, Environnement, Risques – 24024 PERIGUEUX CEDEX
Adresse physique : DDT – 18 rue du 26ième RI – 24016 PERIGUEUX CEDEX

Le PAE a été rédigé par le CEN en 2015 et présenté à la Commission Régionale qui l'a validé.

C. Legrand rappelle le caractère **volontaire** de la souscription de MAEc par les agriculteurs sur un site Natura 2000. Par exemple, il est proposé aux producteurs de noix du secteur de souscrire à une mesure dans laquelle il s'engagerait à n'utiliser aucun produit phytosanitaire. Cette mesure n'a finalement que peu intéressé les nuciculteurs. La raison semblant être leur lutte contre la mouche du brou.

Sur ce sujet, JM. Laval, de la Chambre d'Agriculture, indique que la culture des noyers selon la méthode bio semble donner de bons résultats contre ce parasite.

Chiffres des MAE : 3 exploitants sont engagés dans une ou plusieurs MAEc pour 2015. A noter le montage actuel par l'animateur et la chambre d'agriculture d'un gros dossier sur le secteur (plusieurs centaines d'hectares sur Azerat et Saint-Rabier).

Contrat Natura 2000 non agricole

H. Maillos précise le contexte délicat qui a rendu impossible la signature de ce type de contrat jusqu' présent :

- pas d'enveloppe financière sur la fin du programme précédente
- nouveau programme à mettre en œuvre, en lien avec la nouvelle PAC
- changement de pilotage financier et technique des fonds européens : c'est désormais le Conseil Régional qui est délégataire de ces fonds
- fusion des régions

Désormais, la signature de contrat est possible. C. Legrand précise ainsi que 3 projets de contrat sont en cours.

Charte Natura 2000

Le document tel que définit lors de la rédaction du DOCOB fait apparaître quelques limites dans sa rédaction. C. Legrand propose de travailler avec la Chambre d'Agriculture pour reprendre la rédaction de cet outil. Leur projet de nouvelle charte pourra être mis à la consultation des membres du COPIL par voie écrite pour validation.

Suivi des populations de chiroptères

Les graphiques présentés par le CEN tendent à montrer que les populations de chiroptères s'abritant dans les grottes d'Azerat augmente sensiblement. Cependant, C. Legrand tient à se montrer prudente dans l'analyse des chiffres présentés. Il paraît cependant raisonnable d'affirmer que les populations restent stables.

C. Legrand indique qu'il est possible que le CEN lance une enquête auprès des habitants pour trouver des gîtes à chiroptères sur le secteur : notamment des abris pour le grand rhinolophe pendant la période estivale.

Mme Leviski, maire de la commune d'Azerat, demande quelle est la marche à suivre si on trouve des chiroptères chez soi. P. Fabre, du CEN, indique qu'il faut alors les appeler. Le conservatoire a en effet mis en place un dispositif, appelé « SOS chauve-souris » et qui permet d'accompagner les propriétaires sur leur manière de cohabiter avec les chiroptères. Il précise également que, en dernier lieu, si la cohabitation n'est pas possible, des indications sont données au propriétaire pour lui permettre de s'assurer que les chiroptères, une fois partis, ne pourront pas revenir...

P. Fabre profite de cette intervention pour rappeler que les chauves-souris sont des espèces protégées. Il précise que ce statut de protection est valable n'importe où sur le territoire, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur d'un site Natura 2000.

Lancement d'une nouvelle phase d'animation

Une phase d'animation de 3 ans d'animation vient de se terminer. Une nouvelle doit démarrer. Une structure porteuse ainsi qu'un président de COPIL doit être désignée, et doit, pour le compte du COPIL, mener à bien la nouvelle mission d'animation du site Natura 2000, pour une durée de 3 ans. Comme le prévoit la loi sur le Développement des territoires ruraux, la désignation de la structure porteuse se fait dans un premier temps parmi les collectivités du site. M. Maillos précise alors que si aucune collectivité ne se manifeste pour endosser cette responsabilité, c'est l'État qui tient ce rôle.

Il est précisé que la collectivité en charge de la mission d'animation du site bénéficie d'une subvention (Etat/Europe) à hauteur de 80 % du coût total de la mission.

M. Maillos propose ainsi aux représentants des collectivités présentes de s'exprimer sur leur éventuelle décision. Mme Leviski explique qu'elle ne possède pas encore les éléments pour se prononcer, d'autant plus qu'elle n'a pas eu le temps d'en débattre avec son conseil municipal. Elle souhaite ainsi repousser cette décision à une date ultérieure. Mme Dollé, de la mairie de Saint-Rabier, est du même avis.

Il est ainsi décidé qu'une nouvelle réunion entre les élus et les services de la DDT se tiendra à la rentrée prochaine pour faire cette désignation.

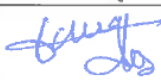
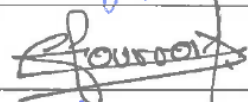
Les membres du COPIL n'ayant plus de question, H. MAILLOS clôt la réunion.

Fait à Périgueux

Hugo MAILLOS

Site d'Importance Communautaire « Grottes d'Azerat »

Réunion du Comité de Pilotage Local
Mardi 5 juillet 2016 à 14h00
marie de Azerat

NOM – Prénom	Organisme	Signature	Mail
THAUROS Hugo	DDT 24		
LEGRAND Céline	CEN Aquitaine		
FABRE Patrick	CEN Aquitaine		p.fabre@cen-aquitaine.fr
CALEIX Jérôme	CD 24		j.caleix@dordogne.fr
LAVAL Jean-Marc	CA 24		
DOLLÉ Brigitte pour Denis Myvoz	mairie de St RABIER		
DESROCHES Isabelle	Représentante BOULLEAT France		
TOURRON Ch.	CDS 24		
LEVISKI Jérôme	mairie Azerat		



Antenne Dordogne

8, rue Saint-Georges

24400 Mussidan

Tél. 05 53 81 39 57

antenne24@cen-aquitaine.fr



www.cen-aquitaine.org